



PLAUDREN
DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE VANNES
COMMUNE DE PLAUDREN

COMPTE RENDU VALANT PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **Séance du mardi 29 mars 2022**

L'An Deux Mille vingt-deux, le vingt-neuf mars à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué en date du vingt-quatre mars, s'est assemblé en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie LE LUHERNE, Maire.

L'appel nominatif des conseillers municipaux est effectué et le quorum est constaté.

Le procès-verbal du conseil municipal du mardi 22 février 2022 est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Mme GILLET Aurélie

Délibération n°2022/03/29-001 – Approbation du Compte de Gestion – Budget principal, Budget maison de santé pluridisciplinaire et Budget lotissement de la vallée de L'Arz pour l'année 2021

Présents (13) : Mme LE LUHERNE Nathalie, M. ETIENNE Didier, Mme ROCHER Gwladys, Mme BROHAN-GUYOT Colette, M. LORIC Stéphane, M. LE MIGNON Hervé, Mme LOUIS Lydia, Mme GILLET Aurélie, M. BROHAN Guénaël, Mme DREANO Françoise, M. DENIS Jean-Marc, M. FERIR Michaël, Mme LORIC Martine

Absents excusés (5) : Mme EVENO Joëlle (ayant donné pouvoir à M. LE MIGNON Hervé), M. BURBAN Thierry (ayant donné pouvoir à M. BROHAN Guénaël), M. GUILLEVIC Erwan, Mme GEORGES Régine (ayant donné pouvoir à Mme DREANO Françoise), Mme DANIEL Cécile (ayant donné pouvoir à Mme GILLET Aurélie)

Présents : 13

Votants : 17

Rapporteur : Mme Françoise DREANO

Le comptable de PLAUDREN demande à la collectivité de valider son compte de gestion 2021, lequel est parallèlement transmis à la Trésorerie Générale.

Ce document retrace toutes les écritures comptables passées pour la commune de PLAUDREN et intègre, à la différence du compte administratif, le détail du patrimoine de la collectivité à l'actif comme au passif.

L'actif du bilan décrit en effet les immobilisations de toute nature (classe 2), les comptes de tiers et la trésorerie. Le passif retrace l'ensemble des dettes de la collectivité (emprunts...).

Ce document présente le même résultat de clôture 2021 au centime près que le compte administratif, à savoir :

- Pour le budget principal, un résultat de clôture 2021 de 1 913 699.88 € (décomposé en un excédent de 845 557.74 € en section d'investissement et un excédent de 1 068 142.14 € en section de fonctionnement).
- Pour le budget maison de santé pluridisciplinaire, un résultat de clôture 2021 de - 45 697.69 € (décomposé en un déficit de 44 959.52 € en section d'investissement et un déficit de 738.17 € en section de fonctionnement).
- Pour le budget lotissement de la vallée de l'Arz, un résultat de clôture 2021 de - 128 900.94 € (décomposé en un déficit de 128 900.94 € en section d'investissement et 0 € en section de fonctionnement).

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** les Comptes de Gestion Budget principal, Budget maison de santé pluridisciplinaire et Budget lotissement de la vallée de L'Arz pour l'année 2021

Délibération n°2022/03/29-002 – Adoption du compte administratif 2021 - budget principal

Présents (12) : M. ETIENNE Didier, Mme ROCHER Gwladys, Mme BROHAN-GUYOT Colette, M. LORIC Stéphane, M. LE MIGNON Hervé, Mme LOUIS Lydia, Mme GILLET Aurélie, M. BROHAN Guénaël, Mme DREANO Françoise, M. DENIS Jean-Marc, M. FERIR Michaël, Mme LORIC Martine

Absents excusés (5) : Mme EVENO Joëlle (ayant donné pouvoir à M. LE MIGNON Hervé), M. BURBAN Thierry (ayant donné pouvoir à M. BROHAN Guénaël), M. GUILLEVIC Erwan, Mme GEORGES Régine (ayant donné pouvoir à Mme DREANO Françoise), Mme DANIEL Cécile (ayant donné pouvoir à Mme GILLET Aurélie)

Présents : 12

Votants : 16

Rapporteur : Mme Françoise DREANO

En vertu des dispositions de l'article L2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son ou sa Président(e).

Mme Françoise DREANO est élue Présidente à l'unanimité pour la séance d'approbation des comptes administratifs 2021.

Procédant au règlement définitif du budget principal pour l'exercice 2021, il est proposé de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

Fonctionnement 2021	Dépenses	1 377 962,76 €
	Recettes	1 835 435,48 €
	Résultat d'exécution	457 472,72 €
	Résultat reporté	610 669,42 €
	Résultat de clôture	1 068 142,14 €
Investissement 2021	Dépenses	524 557,48 €
	Recettes	344 937,45 €
	Résultat d'exécution	- 179 620,03 €
	Résultat reporté	1 025 177,77 €
	Résultat de clôture	845 557,74 €

En section de fonctionnement, l'exercice budgétaire 2021 dégage un excédent cumulé de 1 068 142.14 €.

En section d'investissement, l'exercice budgétaire 2021 dégage un excédent cumulé de 845 557.74 €.

Compte tenu de ces résultats et selon les dispositions relatives à l'arrêt des comptes des établissements publics régies par l'article L.1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2021 du budget principal

Madame Nathalie LE LUHERNE, maire de PLAUDREN, ne prend pas part au vote.

Délibération n°2022/03/29-003 – Adoption du compte administratif 2021 - budget maison de santé pluridisciplinaire

Présents (12) : M. ETIENNE Didier, Mme ROCHER Gwladys, Mme BROHAN-GUYOT Colette, M. LORIC Stéphane, M. LE MIGNON Hervé, Mme LOUIS Lydia, Mme GILLET Aurélie, M. BROHAN Guénaël, Mme DREANO Françoise, M. DENIS Jean-Marc, M. FERIR Michaël, Mme LORIC Martine

Absents excusés (5) : Mme EVENO Joëlle (ayant donné pouvoir à M. LE MIGNON Hervé), M. BURBAN Thierry (ayant donné pouvoir à M. BROHAN Guénaël), M. GUILLEVIC Erwan, Mme GEORGES Régine (ayant donné pouvoir à Mme DREANO Françoise), Mme DANIEL Cécile (ayant donné pouvoir à Mme GILLET Aurélie)

Présents : 12

Votants : 16

Rapporteur : Mme Françoise DREANO

Procédant au règlement définitif du budget maison de santé pluridisciplinaire pour l'exercice 2021, il est proposé de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

Fonctionnement 2021	Dépenses	738,17 €
	Recettes	- €
	Résultat d'exécution	- 738,17 €
	Résultat reporté	- €
	Résultat de clôture	- 738,17 €
<hr/>		
Investissement 2021	Dépenses	44 959,52 €
	Recettes	- €
	Résultat d'exécution	- 44 959,52 €
	Résultat reporté	- €
	Résultat de clôture	- 44 959,52 €

En section de fonctionnement, l'exercice budgétaire 2021 a un déficit de 738.17 €.

En section d'investissement, l'exercice budgétaire 2021 a un déficit de 44 959.52 €.

Compte tenu de ces résultats et selon les dispositions relatives à l'arrêt des comptes des établissements publics régies par l'article L.1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2021 du budget maison de santé pluridisciplinaire

Madame Nathalie LE LUHERNE, maire de PLAUDREN, ne prend pas part au vote.

Délibération n°2022/03/29-004 – Adoption du compte administratif 2021 - budget lotissement de la vallée de l'Arz

Présents (12) : M. ETIENNE Didier, Mme ROCHER Gwladys, Mme BROHAN-GUYOT Colette, M. LORIC Stéphane, M. LE MIGNON Hervé, Mme LOUIS Lydia, Mme GILLET Aurélie, M. BROHAN Guénaël, Mme DREANO Françoise, M. DENIS Jean-Marc, M. FERIR Michaël, Mme LORIC Martine

Absents excusés (5) : Mme EVENO Joëlle (ayant donné pouvoir à M. LE MIGNON Hervé), M. BURBAN Thierry (ayant donné pouvoir à M. BROHAN Guénaël), M. GUILLEVIC Erwan, Mme GEORGES Régine (ayant donné pouvoir à Mme DREANO Françoise), Mme DANIEL Cécile (ayant donné pouvoir à Mme GILLET Aurélie)

Présents : 12

Votants : 16

Rapporteur : Mme Françoise DREANO

Procédant au règlement définitif du budget lotissement de la vallée de l'Arz pour l'exercice 2021, il est proposé de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

Fonctionnement 2021	Dépenses	128 900,94 €
	Recettes	128 900,94 €
	Résultat d'exécution	- €
	Résultat reporté	- €
	Résultat de clôture	- €
Investissement 2021	Dépenses	128 900,94 €
	Recettes	- €
	Résultat d'exécution	- 128 900,94 €
	Résultat reporté	- €
	Résultat de clôture	- 128 900,94 €

En section de fonctionnement, l'exercice budgétaire 2021 a un résultat de 0 €.

En section d'investissement, l'exercice budgétaire 2021 a un déficit de 128 900,94€.

Compte tenu de ces résultats et selon les dispositions relatives à l'arrêt des comptes des établissements publics régies par l'article L.1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2021 du budget lotissement de la vallée de l'Arz

Madame Nathalie LE LUHERNE, maire de PLAUDREN, ne prend pas part au vote.

Délibération n°2022/03/29-005 – Affectation des résultats de fonctionnement 2021

Présents (13) : Mme LE LUHERNE Nathalie, M. ETIENNE Didier, Mme ROCHER Gwladys, Mme BROHAN-GUYOT Colette, M. LORIC Stéphane, M. LE MIGNON Hervé, Mme LOUIS Lydia, Mme GILLET Aurélie, M. BROHAN Guénaël, Mme DREANO Françoise, M. DENIS Jean-Marc, M. FERIR Michaël, Mme LORIC Martine

Absents excusés (5) : Mme EVENO Joëlle (ayant donné pouvoir à M. LE MIGNON Hervé), M. BURBAN Thierry (ayant donné pouvoir à M. BROHAN Guénaël), M. GUILLEVIC Erwan, Mme GEORGES Régine (ayant donné pouvoir à Mme DREANO Françoise), Mme DANIEL Cécile (ayant donné pouvoir à Mme GILLET Aurélie)

Présents : 13

Votants : 17

Rapporteur : Mme Françoise DREANO

Vu les dispositions des articles L.2311-5 et R.2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les comptes administratifs 2021,

Budget principal

Fonctionnement 2021	Dépenses	1 377 962,76 €
	Recettes	1 835 435,48 €
	Résultat d'exécution	457 472,72 €
	Résultat reporté	610 669,42 €
	Résultat de clôture	1 068 142,14 €
Affectation		
Investissement 2021	Dépenses	524 557,48 €
	Recettes	344 937,45 €
	Résultat d'exécution	- 179 620,03 €
	Résultat reporté	1 025 177,77 €
	Résultat de clôture	845 557,74 €
Affectation		
Résultat de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes)		536 735,21 €
Virement de la section de fonctionnement au chapitre 021 (recettes)		531 406,93 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (recettes)		845 557,74 €

Budget maison de santé pluridisciplinaire

Fonctionnement 2021	Dépenses	738,17 €
	Recettes	- €
	Résultat d'exécution	- 738,17 €
	Résultat reporté	- €
	Résultat de clôture	- 738,17 €
Affectation		
Investissement 2021	Dépenses	44 959,52 €
	Recettes	- €
	Résultat d'exécution	- 44 959,52 €
	Résultat reporté	- €
	Résultat de clôture	- 44 959,52 €
Affectation		
Résultat de fonctionnement reporté au chapitre 002 (dépenses)		738,17 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (dépenses)		44 959,52 €

Budget lotissement de la vallée de l'Arz

Fonctionnement 2021	Dépenses	128 900,94 €
	Recettes	128 900,94 €
	Résultat d'exécution	- €
	Résultat reporté	- €
	Résultat de clôture	- €
Investissement 2021		
	Dépenses	128 900,94 €
	Recettes	- €
	Résultat d'exécution	- 128 900,94 €
	Résultat reporté	- €
	Résultat de clôture	- 128 900,94 €
Affectation		
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (dépenses)		128 900,94 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** les affectations de résultats telles que présentées dans les tableaux ci-dessus.

Délibération n°2022/03/29-006 – Vote des taux de fiscalité 2022

Présents (13) : Mme LE LUHERNE Nathalie, M. ETIENNE Didier, Mme ROCHER Gwladys, Mme BROHAN-GUYOT Colette, M. LORIC Stéphane, M. LE MIGNON Hervé, Mme LOUIS Lydia, Mme GILLET Aurélie, M. BROHAN Guénaël, Mme DREANO Françoise, M. DENIS Jean-Marc, M. FERIR Michaël, Mme LORIC Martine

Absents excusés (5) : Mme EVENO Joëlle (ayant donné pouvoir à M. LE MIGNON Hervé), M. BURBAN Thierry (ayant donné pouvoir à M. BROHAN Guénaël), M. GUILLEVIC Erwan, Mme GEORGES Régine (ayant donné pouvoir à Mme DREANO Françoise), Mme DANIEL Cécile (ayant donné pouvoir à Mme GILLET Aurélie)

Présents : 13

Votants : 17

Rapporteur : Mme Françoise DREANO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-2,

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1639A,

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. Le taux de TFPB était de 25.85 % avant la loi de finances et il est aujourd'hui de 41.11 %.

Il est proposé au conseil municipal de fixer les taux d'imposition locale pour l'année 2022 comme suit :

- Soit identique à 2021 (**0 voix pour**) :
 - o Taxe foncière sur les propriétés bâties : 25.85 % (41.11 % après la loi de finances 2020)
 - o Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 59.60 %

- Soit avec une hausse de 1 % sur la taxe foncière sur les propriétés bâties soit un taux de 26.85 % (donc 42.11 % après la loi de finances 2020) et un maintien de la Taxe foncière sur les propriétés non bâties à 59.60 % **(14 voix pour)**
- Soit avec une hausse de 1.5 % sur la taxe foncière sur les propriétés bâties soit un taux de 27.35 % (donc 42.61 % après la loi de finances 2020) et un maintien de la Taxe foncière sur les propriétés non bâties à 59.60 % **(3 voix pour)**

Après avoir délibéré, avec 14 voix pour, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** les taux de fiscalité ci-dessous :
 - o Taxe foncière sur les propriétés bâties : **42.11 %**
 - o Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **59.60 %**

Délibération n°2022/03/29-007 – Approbation du budget primitif 2022 – Budget principal

Présents (13) : Mme LE LUHERNE Nathalie, M. ETIENNE Didier, Mme ROCHER Gwladys, Mme BROHAN-GUYOT Colette, M. LORIC Stéphane, M. LE MIGNON Hervé, Mme LOUIS Lydia, Mme GILLET Aurélie, M. BROHAN Guénaël, Mme DREANO Françoise, M. DENIS Jean-Marc, M. FERIR Michaël, Mme LORIC Martine

Absents excusés (5) : Mme EVENO Joëlle (ayant donnée pouvoir à M. LE MIGNON Hervé), M. BURBAN Thierry (ayant donnée pouvoir à M. BROHAN Guénaël), M. GUILLEVIC Erwan, Mme GEORGES Régine (ayant donnée pouvoir à Mme DREANO Françoise), Mme DANIEL Cécile (ayant donné pouvoir à Mme GILLET Aurélie)

Présents : 13

Votants : 17

Rapporteur : Mme Françoise DREANO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2022 du budget principal par chapitre.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	II A2
---	------------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	401 486,00	0,00	414 845,00	414 845,00	414 845,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	629 000,00	0,00	625 500,00	625 500,00	625 500,00
014	Atténuations de produits	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
65	Autres charges de gestion courante	219 200,00	0,00	208 090,38	208 090,38	208 090,38
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 251 686,00	0,00	1 250 435,38	1 250 435,38	1 250 435,38
66	Charges financières	45 000,00	0,00	59 081,24	59 081,24	59 081,24
67	Charges exceptionnelles	134 814,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	130,00		130,00	130,00	130,00
022	Dépenses imprévues	54 870,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 486 500,00	0,00	1 415 646,62	1 415 646,62	1 415 646,62
023	Virement à la section d'investissement (5)	890 290,21		531 406,93	531 406,93	531 406,93
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	82 329,21		105 438,47	105 438,47	105 438,47
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		972 619,42		636 845,40	636 845,40	636 845,40
TOTAL		2 459 119,42	0,00	2 052 492,02	2 052 492,02	2 052 492,02

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 052 492,02
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	142 200,00	0,00	136 800,00	136 800,00	136 800,00
73	Impôts et taxes	987 900,00	0,00	1 072 502,00	1 072 502,00	1 072 502,00
74	Dotations et participations	633 100,00	0,00	474 517,00	474 517,00	474 517,00
75	Autres produits de gestion courante	2 650,00	0,00	4 150,00	4 150,00	4 150,00
Total des recettes de gestion courante		1 650 850,00	0,00	1 692 969,00	1 692 969,00	1 692 969,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	172 600,00	0,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 823 450,00	0,00	1 701 969,00	1 701 969,00	1 701 969,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	25 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		25 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
TOTAL		1 848 450,00	0,00	1 716 969,00	1 716 969,00	1 716 969,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	536 735,21
--	------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 253 704,21
--	---------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 000,00	0,00	50 200,00	50 200,00	50 200,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	129 433,21	129 433,21	129 433,21
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	1 071 530,47	1 071 530,47	1 071 530,47
	Total des opérations d'équipement	762 448,51	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	765 448,51	0,00	1 251 163,68	1 251 163,68	1 251 163,68
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 439,62	0,00	3 439,62	3 439,62	3 439,62
13	Subventions d'investissement	4 038,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	276 000,00	0,00	172 972,84	172 972,84	172 972,84
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	62 352,38		114 000,00	114 000,00	114 000,00
	Total des dépenses financières	645 800,00	0,00	290 412,46	290 412,46	290 412,46
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 411 248,51	0,00	1 541 576,14	1 541 576,14	1 541 576,14
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	25 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	25 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
	TOTAL	1 436 248,51	0,00	1 556 576,14	1 556 576,14	1 556 576,14

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 556 576,14
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 136)	93 276,86	0,00	27 173,00	27 173,00	27 173,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	93 276,86	0,00	27 173,00	27 173,00	27 173,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1058)	126 973,57	0,00	133 000,00	133 000,00	133 000,00
1058	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
136	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	126 973,57	0,00	133 000,00	133 000,00	133 000,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	220 250,43	0,00	160 173,00	160 173,00	160 173,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	890 290,21		531 408,93	531 408,93	531 408,93
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	62 320,21		105 438,47	105 438,47	105 438,47
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	Total des recettes d'ordre d'investissement	972 619,42		636 845,40	636 845,40	636 845,40
	TOTAL	1 192 869,85	0,00	797 018,40	797 018,40	797 018,40
+						
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					845 557,74
=						
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					1 642 576,14

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2022 principal de Plaudren comme ci-dessus

Délibération n°2022/03/29-008 – Approbation du budget primitif 2022 – Budget maison de santé pluridisciplinaire

Présents (13) : Mme LE LUHERNE Nathalie, M. ETIENNE Didier, Mme ROCHER Gwladys, Mme BROHAN-GUYOT Colette, M. LORIC Stéphane, M. LE MIGNON Hervé, Mme LOUIS Lydia, Mme GILLET Aurélie, M. BROHAN Guénaël, Mme DREANO Françoise, M. DENIS Jean-Marc, M. FERIR Michaël, Mme LORIC Martine

Absents excusés (5) : Mme EVENO Joëlle (ayant donné pouvoir à M. LE MIGNON Hervé), M. BURBAN Thierry (ayant donné pouvoir à M. BROHAN Guénaël), M. GUILLEVIC Erwan, Mme GEORGES Régine (ayant donné pouvoir à Mme DREANO Françoise), Mme DANIEL Cécile (ayant donné pouvoir à Mme GILLET Aurélie)

Présents : 13

Votants : 17

Rapporteur : Mme Françoise DREANO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2022 du budget maison de santé pluridisciplinaire par chapitre.

VOTE DU BUDGET	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES	A1

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	12 800,00	13 000,00	13 000,00
60611	Eau et assainissement	2 000,00	2 000,00	2 000,00
60612	Energie - Electricité	2 000,00	2 000,00	2 000,00
60618	Autres fournitures non stockables	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6237	Publications	0,00	200,00	200,00
63512	Taxes foncières	300,00	300,00	300,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	3 200,00	3 000,00	3 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	3 200,00	3 000,00	3 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	1 000,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		17 000,00	17 000,00	17 000,00

023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	17 000,00	17 000,00	17 000,00
---	------------------	------------------	------------------

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	738,17
---	---------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	17 738,17
--	------------------

VOTE DU BUDGET	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES	A2

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	17 000,00	17 738,17	17 738,17
7552	Prise en charge déficit BA administratif	17 000,00	17 738,17	17 738,17
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		17 000,00	17 738,17	17 738,17

042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	17 000,00	17 738,17	17 738,17
--	------------------	------------------	------------------

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	17 738,17
--	------------------

VOTE DU BUDGET	I
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES	B1

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
2033	Frais d'insertion	2 000,00	2 000,00	2 000,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	35 000,00	35 000,00	35 000,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	15 000,00	15 000,00	15 000,00
2184	Mobilier	10 000,00	10 000,00	10 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	10 000,00	10 000,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	637 769,60	602 744,00	602 744,00
2313	Constructions	568 869,60	533 844,00	533 844,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	68 900,00	68 900,00	68 900,00
	Total des dépenses d'équipement	674 769,60	639 744,00	639 744,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	27 630,40	27 000,00	27 000,00
1641	Emprunts en euros	27 630,40	27 000,00	27 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	122 953,92	122 953,92	122 953,92
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	122 953,92	122 953,92	122 953,92
020	Dépenses imprévues	15 000,00	15 000,00	15 000,00
	Total des dépenses financières	165 584,32	164 953,92	164 953,92
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	840 353,92	804 697,92	804 697,92

040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	840 353,92	804 697,92	804 697,92
---	------------	------------	------------

+

RESTES A REALISER N-1 (8)	0,00
----------------------------------	------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)	44 959,52
--	-----------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	849 657,44
---	------------

VOTE DU BUDGET	I
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES	B2

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	214 303,52	214 303,52
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	47 717,42	47 717,42
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	166 586,10	166 586,10
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	705 000,00	500 000,00	500 000,00
1641	Emprunts en euros	705 000,00	500 000,00	500 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		705 000,00	714 303,52	714 303,52
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	135 353,92	135 353,92	135 353,92
2762	Créances transfert droit déduct* TVA	135 353,92	135 353,92	135 353,92
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		135 353,92	135 353,92	135 353,92
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		840 353,92	849 657,44	849 657,44

021	Virement de la sect* de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (5) (6)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	840 353,92	849 657,44	849 657,44
---	-------------------	-------------------	-------------------

+	RESTES A REALISER N-1 (8)	0,00
+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)	0,00
=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	849 657,44

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2022 maison de santé pluridisciplinaire comme ci-dessus

Délibération n°2022/03/29-009 – Approbation du budget primitif 2022 – Budget lotissement de la vallée de L'Arz

Présents (13) : Mme LE LUHERNE Nathalie, M. ETIENNE Didier, Mme ROCHER Gwladys, Mme BROHAN-GUYOT Colette, M. LORIC Stéphane, M. LE MIGNON Hervé, Mme LOUIS Lydia, Mme GILLET Aurélie, M. BROHAN Guénaël, Mme DREANO Françoise, M. DENIS Jean-Marc, M. FERIR Michaël, Mme LORIC Martine

Absents excusés (5) : Mme EVENO Joëlle (ayant donné pouvoir à M. LE MIGNON Hervé), M. BURBAN Thierry (ayant donné pouvoir à M. BROHAN Guénaël), M. GUILLEVIC Erwan, Mme GEORGES Régine (ayant donné pouvoir à Mme DREANO Françoise), Mme DANIEL Cécile (ayant donné pouvoir à Mme GILLET Aurélie)

Présents : 13

Votants : 17

Rapporteur : Mme Françoise DREANO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants, Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2022 du budget lotissement de la vallée de l'Arz par chapitre.

VOTE DU BUDGET	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES	A1

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	1 003 206,00	874 305,06	874 305,06
6015	Terrains à aménager	278 206,00	170 520,86	170 520,86
6045	Achats études, prestat° services (terrai	60 000,00	38 284,20	38 284,20
605	Achats matériel, équipements et travaux	665 000,00	665 000,00	665 000,00
6237	Publications	0,00	500,00	500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	15 000,00	15 000,00	15 000,00
65888	Autres	15 000,00	15 000,00	15 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		1 018 206,00	889 305,06	889 305,06

023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	0,00	128 900,94	128 900,94
7133	Variat° en-cours de production biens	0,00	128 900,94	128 900,94
043	Opérat° ordre Intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	128 900,94	128 900,94

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	1 018 206,00	1 018 206,00	1 018 206,00
---	---------------------	---------------------	---------------------

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 018 206,00
--	---------------------

VOTE DU BUDGET	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES	A2

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00

042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	1 018 206,00	1 018 206,00	1 018 206,00
7133	Varial° en-cours de production biens	1 018 206,00	1 018 206,00	1 018 206,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 018 206,00	1 018 206,00	1 018 206,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 018 206,00	1 018 206,00	1 018 206,00
---	--	---------------------	---------------------	---------------------

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 018 206,00
--	---------------------

VOTE DU BUDGET	I
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES	B1

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 018 206,00	1 018 206,00	1 018 206,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	1 018 206,00	1 018 206,00	1 018 206,00
3351	Terrains	1 018 206,00	1 018 206,00	1 018 206,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	1 018 206,00	1 018 206,00	1 018 206,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	1 018 206,00	1 018 206,00	1 018 206,00
---	---------------------	---------------------	---------------------

+

RESTES A REALISER N-1 (8)	0,00
----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)	128 900,94
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 147 106,94
---	---------------------

VOTE DU BUDGET	I
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES	B2

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 018 206,00	1 018 206,00	1 018 206,00
1641	Emprunts en euros	1 018 206,00	1 018 206,00	1 018 206,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 018 206,00	1 018 206,00	1 018 206,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent ^o invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ^o (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^o et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 018 206,00	1 018 206,00	1 018 206,00

021	Virement de la sect ^o de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat ^o ordre transfert entre sections (5) (6)	0,00	128 900,94	128 900,94
3351	Terrains	0,00	128 900,94	128 900,94
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00	128 900,94	128 900,94
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	128 900,94	128 900,94

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	1 018 206,00	1 147 106,94	1 147 106,94
---	---------------------	---------------------	---------------------

+	
RESTES A REALISER N-1 (8)	0,00
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 147 106,94

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2022 lotissement de la vallée de l'Arz comme ci-dessus

Délibération n°2022/03/29-010 – Attribution des lots du marché public de travaux relatif à l'aménagement du lotissement « La Vallée de l'Arz »

Présents (13) : Mme LE LUHERNE Nathalie, M. ETIENNE Didier, Mme ROCHER Gwladys, Mme BROHAN-GUYOT Colette, M. LORIC Stéphane, M. LE MIGNON Hervé, Mme LOUIS Lydia, Mme GILLET Aurélie, M. BROHAN Guénaël, Mme DREANO Françoise, M. DENIS Jean-Marc, M. FERIR Michaël, Mme LORIC Martine

Absents excusés (5) : Mme EVENO Joëlle (ayant donné pouvoir à M. LE MIGNON Hervé), M. BURBAN Thierry (ayant donné pouvoir à M. BROHAN Guénaël), M. GUILLEVIC Erwan, Mme GEORGES Régine (ayant donné pouvoir à Mme DREANO Françoise), Mme DANIEL Cécile (ayant donné pouvoir à Mme GILLET Aurélie)

Présents : 13

Votants : 17

Rapporteur : M. Didier ETIENNE

Après avoir entendu le rapport d'analyse des offres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

CONSIDERANT la mise en ligne du marché public pour l'Aménagement du lotissement « La Vallée de l'Arz » du 17 janvier 2022 au 28 février 2022 à 12h00 ;

CONSIDERANT que 4 offres ont été reçues pour le lot n°1 « terrassement - voirie - espaces verts »

CONSIDERANT que 2 offres ont été reçues pour le lot n°2 « eaux pluviales - eaux usées - eau potable »

CONSIDERANT qu'une négociation écrite a été effectuée ;

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'ATTRIBUER** le lot n°1 « terrassement - voirie - espaces verts » pour l'Aménagement du lotissement « La Vallée de l'Arz » à l'entreprise PIGEON BRETAGNE SUD pour un montant de 213 492.35 € HT (suivant Détail Quantitatif Estimatif),
- **D'ATTRIBUER** le lot n°2 « eaux pluviales - eaux usées - eau potable » pour l'Aménagement du lotissement « La Vallée de l'Arz » à l'entreprise TPC OUEST pour un montant de 237 597 € HT (variante) (suivant Détail Quantitatif Estimatif)
- **DE DONNER POUVOIR** à Madame le Maire pour signer l'ensemble des pièces se rapportant au marché

Délibération n°2022/03/29-011 – Lotissement « La Vallée de l'Arz » - Dénomination des rues et numérotation

Présents (13) : Mme LE LUHERNE Nathalie, M. ETIENNE Didier, Mme ROCHER Gwladys, Mme BROHAN-GUYOT Colette, M. LORIC Stéphane, M. LE MIGNON Hervé, Mme LOUIS Lydia, Mme GILLET Aurélie, M. BROHAN Guénaël, Mme DREANO Françoise, M. DENIS Jean-Marc, M. FERIR Michaël, Mme LORIC Martine

Absents excusés (5) : Mme EVENO Joëlle (ayant donné pouvoir à M. LE MIGNON Hervé), M. BURBAN Thierry (ayant donné pouvoir à M. BROHAN Guénaël), M. GUILLEVIC Erwan, Mme GEORGES Régine (ayant donné pouvoir à Mme DREANO Françoise), Mme DANIEL Cécile (ayant donné pouvoir à Mme GILLET Aurélie)

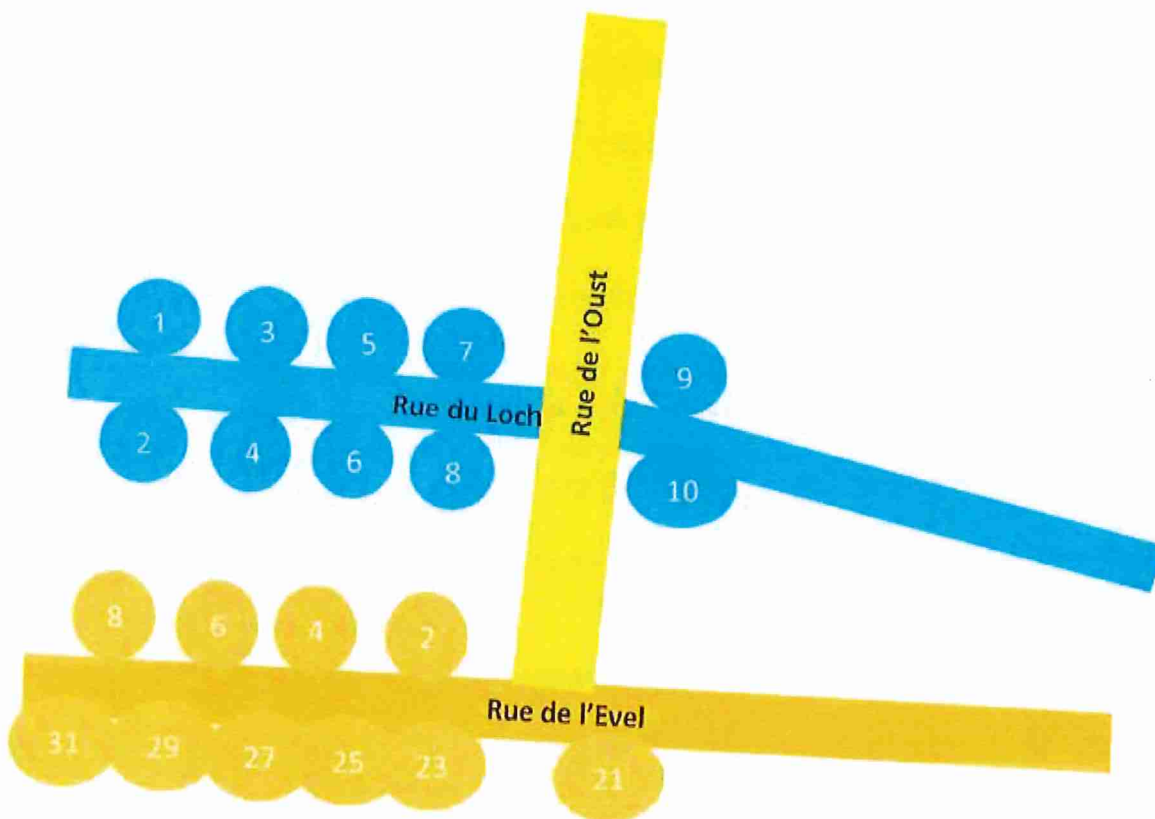
Présents : 13

Votants : 17

Rapporteur : M. Jean-Marc DENIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-28,
Vu l'avis favorable de la commission urbanisme du jeudi 6 janvier 2022,

Il est proposé au conseil municipal de valider le plan ci-dessous :



Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** la dénomination et la numérotation du lotissement « la vallée de l'Arz » conformément au plan ci-dessus,
- **DE MANDATER** Madame le maire pour les formalités à accomplir

Délibération n°2022/03/29-012 – Cession de deux parties de chemins communaux - LE VIEUX PRÉ

Présents (13) : Mme LE LUHERNE Nathalie, M. ETIENNE Didier, Mme ROCHER Gwladys, Mme BROHAN-GUYOT Colette, M. LORIC Stéphane, M. LE MIGNON Hervé, Mme LOUIS Lydia, Mme GILLET Aurélie, M. BROHAN Guénaël, Mme DREANO Françoise, M. DENIS Jean-Marc, M. FERIR Michaël, Mme LORIC Martine

Absents excusés (5) : Mme EVENO Joëlle (ayant donné pouvoir à M. LE MIGNON Hervé), M. BURBAN Thierry (ayant donné pouvoir à M. BROHAN Guénaël), M. GUILLEVIC Erwan, Mme GEORGES Régine (ayant donné pouvoir à Mme DREANO Françoise), Mme DANIEL Cécile (ayant donné pouvoir à Mme GILLET Aurélie)

Présents : 13

Votants : 17

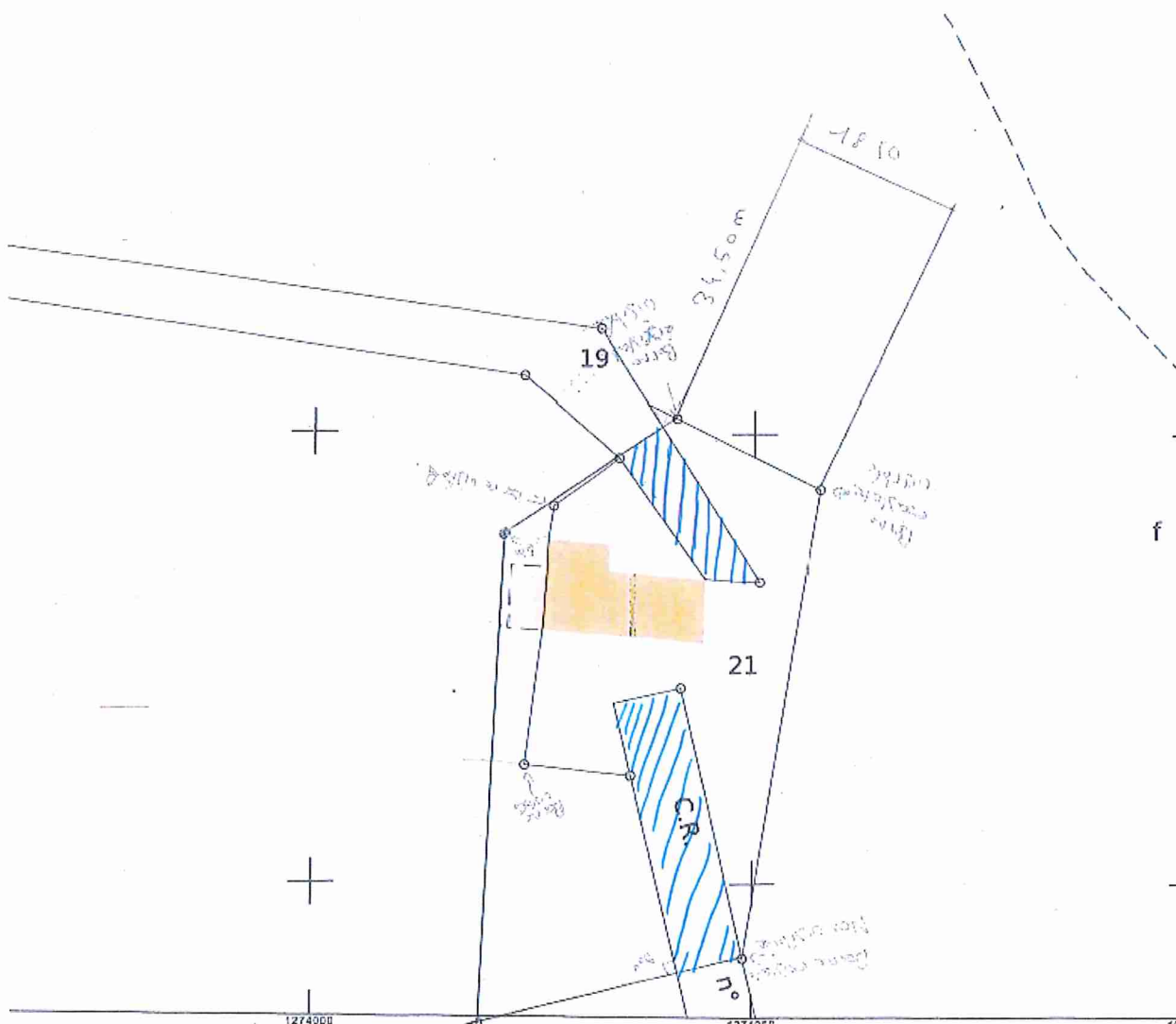
Rapporteur : M. Didier ETIENNE

Vu la délibération n°2022/01/18-012 relative à la demande d'avis des domaines concernant le projet de cession de deux parties de chemins communaux - LE VIEUX PRÉ ;

Vu le délai d'un mois après le dépôt du dossier complet le 20 janvier 2022 auprès des domaines et en l'absence d'une demande de renseignements formulée par le pôle d'évaluation du Domaine, l'avis réglementaire du Domaine est réputé donné. Il n'y a donc pas d'avis formalisé.

Considérant que M. DREANO souhaite acquérir deux parties de chemins communaux (chemin d'exploitation n°8 et le chemin rural du vieux pré) menant à sa parcelle ZD 21 située LE VIEUX PRE.

Il est proposé de fixer le prix de ce bien à 3.50 €/m². Les frais d'actes et de bornage sont à la charge de l'acquéreur.



Après avoir délibéré, avec 15 pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à procéder à la cession de ce bien au tarif indiqué ci-dessus
 - **DE DESIGNER** Maître DREAN GUIGNARD, notaire à Plumelec, pour la rédaction de l'acte authentique.
- Les frais d'actes et de bornage sont à la charge de l'acquéreur

Délibération n°2022/03/29-013 – Etablissement d’une servitude de passage d’une canalisation d’eaux pluviales sur la parcelle ZN 119

Présents (13) : Mme LE LUHERNE Nathalie, M. ETIENNE Didier, Mme ROCHER Gwladys, Mme BROHAN-GUYOT Colette, M. LORIC Stéphane, M. LE MIGNON Hervé, Mme LOUIS Lydia, Mme GILLET Aurélie, M. BROHAN Guénaël, Mme DREANO Françoise, M. DENIS Jean-Marc, M. FERIR Michaël, Mme LORIC Martine

Absents excusés (5) : Mme EVENO Joëlle (ayant donnée pouvoir à M. LE MIGNON Hervé), M. BURBAN Thierry (ayant donnée pouvoir à M. BROHAN Guénaël), M. GUILLEVIC Erwan, Mme GEORGES Régine (ayant donnée pouvoir à Mme DREANO Françoise), Mme DANIEL Cécile (ayant donné pouvoir à Mme GILLET Aurélie)

Présents : 13

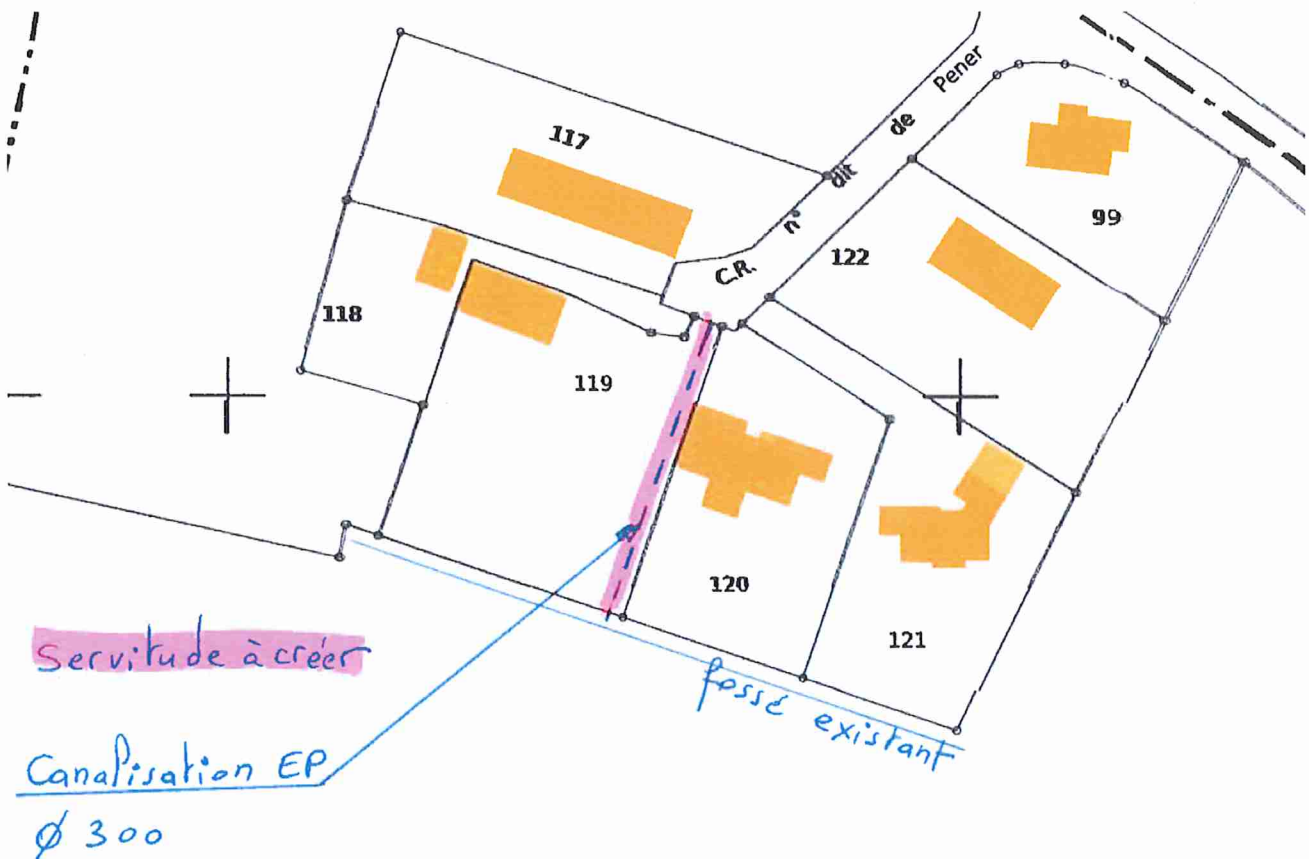
Votants : 17

Rapporteur : M. Didier ETIENNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT qu’il convient d’établir une servitude de passage d’une canalisation d’eaux pluviales au travers de la parcelle ZN 119, propriété de M. Bernard LOISEL ;

CONSIDERANT que les frais de servitude, d’acte notarié et des travaux seront à la charge de la commune de PLAUDREN ;



Après avoir délibéré, à l’unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D’APPROUVER** l’établissement d’une servitude de passage d’une canalisation d’eaux pluviales sur la parcelle ZN 119 comme indiqué sur le plan ci-dessus
- **D’AUTORISER** Madame le Maire à signer l’acte notarié instituant la servitude

Délibération n°2022/03/29-014 – Tarifs communaux

Présents (13) : Mme LE LUHERNE Nathalie, M. ETIENNE Didier, Mme ROCHER Gwladys, Mme BROHAN-GUYOT Colette, M. LORIC Stéphane, M. LE MIGNON Hervé, Mme LOUIS Lydia, Mme GILLET Aurélie, M. BROHAN Guénaël, Mme DREANO Françoise, M. DENIS Jean-Marc, M. FERIR Michaël, Mme LORIC Martine

Absents excusés (5) : Mme EVENO Joëlle (ayant donné pouvoir à M. LE MIGNON Hervé), M. BURBAN Thierry (ayant donné pouvoir à M. BROHAN Guénaël), M. GUILLEVIC Erwan, Mme GEORGES Régine (ayant donné pouvoir à Mme DREANO Françoise), Mme DANIEL Cécile (ayant donné pouvoir à Mme GILLET Aurélie)

Présents : 13

Votants : 17

Rapporteur : Mme Françoise DREANO

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission jeunesse du mardi 22 février 2022 ;

Il est proposé au conseil municipal d'appliquer les tarifs figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** l'application des tarifs figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération
- **DE DIRE** que les tarifs sont applicables à compter du 30 mars 2022 au 31 décembre 2023

Délibération n°2022/03/29-015 – Convention de gestion de services de la compétence « eaux pluviales urbaines » avec Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération

Présents (13) : Mme LE LUHERNE Nathalie, M. ETIENNE Didier, Mme ROCHER Gwladys, Mme BROHAN-GUYOT Colette, M. LORIC Stéphane, M. LE MIGNON Hervé, Mme LOUIS Lydia, Mme GILLET Aurélie, M. BROHAN Guénaël, Mme DREANO Françoise, M. DENIS Jean-Marc, M. FERIR Michaël, Mme LORIC Martine

Absents excusés (5) : Mme EVENO Joëlle (ayant donné pouvoir à M. LE MIGNON Hervé), M. BURBAN Thierry (ayant donné pouvoir à M. BROHAN Guénaël), M. GUILLEVIC Erwan, Mme GEORGES Régine (ayant donné pouvoir à Mme DREANO Françoise), Mme DANIEL Cécile (ayant donné pouvoir à Mme GILLET Aurélie)

Présents : 13

Votants : 17

Rapporteur : Mme Nathalie LE LUHERNE

Vu la délibération n°38 du conseil communautaire du 3 février 2022 de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération relative à la compétence eaux pluviales urbaines : convention de gestion avec les communes ;

Golfe du Morbihan- Vannes agglomération exerce la compétence Eaux Pluviales Urbaines depuis le 1^{er} janvier 2020. Depuis cette date, des conventions de gestion de la compétence Eaux Pluviales Urbaines ont été passées avec les communes pour les années 2020 et 2021.

La signature d'une nouvelle convention est nécessaire afin de définir les modalités techniques et financières de coopération entre l'agglomération et la commune de PLAUDREN, dans l'attente des conclusions d'un schéma directeur des eaux pluviales urbaines en cours d'élaboration. Ainsi, la convention prend effet à compter du 1er janvier 2022, jusqu'au 31 décembre 2024.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention des gestion « Eaux Pluviales Urbaines » avec Golfe du Morbihan – Vannes agglomération, conformément à la convention annexée à la présente délibération
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Madame le Maire pour l'exécution de la présente délibération

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 22h20.

Le secrétaire de séance

Aurélie GILLET



Le Maire

Nathalie LE LUHERNE

